



**PROCE VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUDENAY
Mardi 28 MARS 2023
à 19 heures 00 à la salle de
LA MAIRIE, 6 rue de la croix de Pierre,
hameau VISCOLON 21230 VOUDENAY**

Présents : BOËZ Joëlle, GUILLAUMOT Thierry, GENEST Bernard, GEY Emmanuel, PACAUT-MIMEUR Marine, HOFMANN Albert, BARROSO Marie Hélène, VINCENT David

Absents excusés : DECHAUME Alain donne à pouvoir à GUILLAUMOT Thierry de le représenter et voter à sa place, LASSALLE Romain, MIMEUR Patrice,
PACAUT-MIMEUR Marine **a été désigné secrétaire de séance**

Date de la convocation le 14 MARS 2023

Nombre de conseillers présents : 8 Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de conseillers absents ayant donné leurs pouvoirs : 1 Quorum 6

Séance ouverte à 19 heures 10 minutes

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de la réunion du 28 Février 2023 par tous les membres présents

2. Approbation du compte de gestion 2022 dressé par Madame le trésorier

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Vote du Compte administratif 2022 dressé par Madame le Maire

Madame le Maire se retire pour le vote du compte administratif

Sous la présidence de Monsieur GUILLAUMOT Thierry, deuxième adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi:

	<i>Résultat à la clôture de 2021</i>	<i>Part affectée à l'investissement (1068)</i>	<i>RESULTAT EXERCICE 2022</i>	<i>Résultat à la clôture de 2022 COMMUNE</i>
INVESTISSEMENT	- 121 953.11		52 795.88	- 69 157.23
FONCTIONNEMENT	+ 506 623.33	121 953.11	23 904.38	+ 408 574.60
TOTAL	+ 384 670.22	121 953.11	76 700.26	+ 339 417.37

Hors de la présence de Madame BOËZ Joëlle, maire,

Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2022.

4. Affectations des résultats constatés au 31 décembre 2022

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2022.

5. Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal décide de diminuer les taux d'imposition 2023 pour neutraliser l'augmentation des bases d'impositions 2023 et vote les taux impositions pour l'année 2023 comme suit :

	TAUX	BASE	MONTANT
TAXE FONCIERE PROPRIETE BÂTI	24.66	155 000	38 223.00
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BÂTI	22.05	78 200	17 243.00
TAXE D'HABITATION	9.14	90 177	8 242.00
CFE	13.81	8 000	1 105.00
			64 813.00

6. Demande de subvention de Ecole des métiers de Longvic pour une élève

Le Conseil municipal émet un avis de défavorable.

Précision subvention 2023 : La somme allouée au comité des fêtes correspond au montant de la dépense engagée par le comité des fêtes pour l'arbre de Noël 2022.

7. Travaux de reliures et de restauration des plans d'alignements datant de 1847

Le Conseil Municipal décide de faire restaurer les plans d'alignements datant de 1847, décide de réaliser les+ travaux sur 3 années, accepte le devis de SEDI qui s'élève à HT 12 050 TTC 12 712.75 €. Le Maire est autorisé à passer commande.

Pour information : tous les 10 ans la commune a obligation de faire relier l'état civil 2013/2022, ainsi que registre de délibération et registre d'arrêté 2013 /2020 le coût total est de 728.06 TTC .

8. Travaux salle des fêtes VOUDENAY

Le Conseil Municipal décide de solliciter des devis pour la peinture de la salle des fêtes.

Chauffage :

Madame le Maire présente un devis pour le remplacement du chauffage de la salle des fêtes actuellement se sont des radiateurs muraux qui seraient remplacer par des dalles chauffantes au plafond et remplacement de l'éclairage par des leds afin de diminuer les frais énergétiques. Le conseil décide d'attendre un deuxième devis.

9. Projet de réfection de l'allée dans le cimetière – estimation du coût des travaux

Madame le Maire informe ne pas avoir eu d'entreprise pour faire l'estimation.

10. Vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal vote le BUDGET Primitif 2023 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	385 599.37 €	164 282.00 €
Report en fonctionnement au R/002		339 417.37 €
Compte 023	118 100.00 €	
	503 699.37 €	503 699.37 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	167 000.00 €	118 057.23 €
Solde d'investissement 2022 D/001 Déficit	69 157.23 €	
Compte 021		118 100.00 €
	236 157.23 €	236 157.23 €

Ayant épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire a déclaré la séance close à 22 heures 00 minutes.

Pour extrait en mairie le 28 mars 2023

Le Maire, Joëlle BOËZ